

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 DECEMBRE 1997

Etaiant présents :

parmi les enseignants du Collège A :

MM Défossez, Desmuliers, Starzenski

parmi les enseignants du Collège B :

Mme Morgand, Mlle Decreton,  
MM Dubaele, Deprez, Hanna,

Parmi les personnalités extérieures :

M Delquignies

parmi les AITOSS :

Mme Li Crapi

parmi les membres de droit :

M. Darras  
Mlle Egea, représentant M. Wiart

Parmi les étudiants :

Mlles Hector, Fromont, Marcoux  
M Brahim, Mlle Lecrocq  
Mlle Mespouilles

Excusés :

M. Dehant  
M. Lefebvre  
M. Le Bâtonnier  
M. Frimat  
M. Langlade

Monsieur Défossez, constatant que le quorum est atteint ouvre la séance. Avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour, M. Défossez indique que les élections auront lieu après les examens, début février. M. Défossez évoque également le problème du parking extérieur, problème qui a été soulevé par de nombreux enseignants.

M. Défossez aborde le premier point de l'ordre du jour qui concerne l'approbation du compte rendu du dernier conseil. M. Défossez nous donne des informations sur la salle 312 qui restera affectée à l'IAE et au CECII et l'IPAG déménagera en salle 301, décision prise avec l'arbitrage du Président.

Le compte rendu est adopté moins une abstention.

## BUDGET

Mme Li Crapi intervient et présente la proposition du budget 1998. Celui-ci a été élaboré différemment car la dotation a été répartie entre la FDEG et l'IAE en fonction des besoins de chacun (par rapport aux maquettes et au nombre d'étudiants).

85% du budget de 1997 a été ouvert, la majorité du budget sert à payer les cours. On a donc été obligé pour pouvoir continuer à fonctionner (fournitures, reprographie), à ouvrir que 90 % du budget des heures complémentaires.

M. Déprez prend la parole quant au budget de la Formation Continue.

M. Déprez trouve anormal que les instituts seuls supportent la baisse de 15% du budget global et il n'est pas d'accord pour voter le budget.

M. Défossez nous fait la lecture de la motion qui a été votée à la FLLASH lors de leur dernier conseil. Selon M. Défossez, il faut voter le budget pour fonctionner, mais tel qu'il est, il n'est pas admissible. Le budget est irréaliste et on ne pourra pas le respecter.

M. Défossez propose d'accepter le budget à une voix et de faire une motion.

M. Défossez fait remarquer que la FDEG a fait des efforts pour ramener les normes de chaque maquette au minimum légal, sauf en DESS où cela n'était pas envisageable. En effet, la spécialisation demande un certain nombre d'heures. Il faut protester contre les normes ministérielles qui ne sont pas justes.

M. Défossez propose donc la motion suivante, motion qui sera à usage interne et externe :

*« Le Conseil d'Administration de la FDEG constate qu'avec 85 % de la DGP précédente, le budget ne pourra pas être en équilibre, d'autant plus qu'il faut prendre en compte les charges provenant de l'IUP.*

*Il constate que les normes ministérielles heures / étudiant sont totalement irréalistes notamment en ce qui concerne les DESS. Une professionnalisation authentique et une bonne insertion professionnelle ensuite supposent un certain caractère transdisciplinaire et des promotions limitées à une trentaine d'étudiants. Pour le DESS CAAE, l'arrêté définissant le diplôme exige 440 heures de cours dont seules 320 sont financées par une promotion de 30 étudiants.*

*Le CA de la FDEG est conscient de la nécessité d'une gestion rigoureuse des deniers publics et de la lutte contre certaines dérives. Seules des heures en présence d'étudiants sont payées. Les nouvelles maquettes correspondent au strict minimum et seront applicables à la rentrée 98.*

*Le CA de la FDEG rappelle en revanche qu'un enseignement de qualité ne s'obtient pas au rabais et que l'enseignement de masse ne sera jamais une bonne solution sur le plan pédagogique. Il suffit de comparer avec les IUT. »*

M. Défossez propose de passer au vote :

Le budget est adopté à une voix.

La motion est adoptée à l'unanimité.

## **HABILITATIONS**

M. Défossez fait remarquer qu'un effort a été fait pour réaliser un règlement d'examen à peu près homogène pour toutes les formations. On passe rapidement sur les maquettes du Deug de droit et de l'IUP qui ont déjà été votées au CA et au CEVU et où aucun changement n'a été apporté.

M. Desmuliers désire cependant intervenir sur l'IUP, et nous présenter le DRT (Diplôme de Recherche et de Technologie), il s'agit d'un diplôme de 3ème cycle, avec un mémoire de recherche. Ce diplôme s'organise de cette manière : 6 mois de cours ; 6 mois de stage en entreprise et un CDD de 1 an dans une entreprise.

En ce qui concerne le DESS CAAE, il n'y a pas de gros changement, on a cependant réduit le nombre d'heures de 460 à 440.

### Création du DEUG AES

M. Défossez fait remarquer que le règlement d'examen est commun au Droit, à l'économie et à l'AES. Il n'y a pas de module d'admissibilité comme en économie. La deuxième année s'oriente autour de 3 pôles : Droit, Economie, Sciences sociales. Il s'agit d'un Deug généraliste comme il est prévu dans les textes.

L'ouverture du Deug aura lieu à la prochaine rentrée.

### Licence et Maîtrise AES

L'objectif de ce second cycle est professionnalisé et va dans la lignée du DESS Développement local.

Un stage sera à effectuer en Licence ou en Maîtrise.

Pour l'entrée en second cycle, une validation des acquis professionnels sera possible pour des éducateurs, des assistantes sociales...

Selon M. Delquignies, les grandes mairies auront besoin de personnes sortant de cette filière.

Vote sur la filière AES : les maquettes sont adoptées à l'unanimité.

### Filière Economie - Gestion

M. Hanna prend la parole sur les 2nd cycles.

Le règlement d'examen est commun à la LEGE et à la LEI. Par rapport au règlement d'examen du Droit, il y a des changements dans les articles 3, 18 et 19.

L'ambiguïté majeure était de savoir où placer le stage, en licence ou en maîtrise ? Auparavant il avait lieu en licence mais le texte actuel est plus souple.

En mention économie industrielle, il a été décidé que les étudiants auraient le choix entre soit un travail de recherche, soit un stage dans une entreprise ou un organisme.

En mention économie et gestion de l'entreprise, M. Déprez nous informe qu'il y aura un stage qui sera à effectuer dès le mois de juin. Il y aura également une journée banalisée pour continuer le stage en entreprise.

Avant de mettre aux voix les maquettes de la LEI et de la LEGE, Le Conseil fait remarquer que les maquettes sont très bonnes, et même meilleures que les maquettes précédentes.

M. Défossez met aux voix : elles sont adoptées à l'unanimité.

### Second cycle Droit

Mlle Decreton intervient et nous indique que les maquettes de licence et de maîtrise droit ont été aménagées pour les adapter à l'arrêté d'avril 97. La nouveauté est en maîtrise où on trouve désormais une maîtrise mention droit privé.

Par ailleurs, il sera possible de suivre un semestre européen si les étudiants choisissent la maîtrise mention droit international ; et les étudiants auront le choix entre :

- 1/ une unité où les TD tiendront une place importante,
- 2/ une unité plus professionnalisée (stage + mémoire),
- 3/ rédiger un mémoire de recherche tout au long de l'année universitaire.

Ont été instaurées également les matières liées comme en licence. En ce qui concerne la licence, il n'y aura plus de TD annuel en DIP et en Droit communautaire et les cours de ces matières seront également semestriels (et non plus annuels).

M. Défossez met aux voix les maquettes de second cycle en droit : elles sont adoptées.

### Troisième cycle

#### - Droit

- DESS DAEI : 15 heures ont été retirées (sur un total de 400 heures), mais la structure reste identique, orientée autour de 3 pôles : le droit communautaire et européen, le droit international et comparé, l'environnement des affaires internationales, plus 1 stage.

- Création d'un DESS Droit et Fiscalité de l'Immobilier. Ce DESS aura un total de 300 heures avec 5 modules de 60 heures. Il y a un souci de professionnalisation avec des modules de gestion et de fiscalité et pas seulement des aspects juridiques.

Si ce DESS est habilité, on aura un DESS en droit interne.

M. Défossez met aux voix : Le projet est adopté à l'unanimité.

- DESS Développement local  
Aucun changement n'est apporté.

#### - Gestion

- MSTCF : (2ème cycle)

Intervention de M. Desmulliers. La MSTCF est un diplôme délivré par l'éducation nationale mais aussi en collaboration avec l'ordre des experts comptables. La MSTCF donne l'équivalence d'un grand nombre d'UV pour le diplôme d'expert comptable. C'est pourquoi le volume des enseignements a été calqué sur ce qu'exigeait le ministère pour délivrer les équivalences. C'est ainsi qu'il y a plus d'heures en droit et moins en comptabilité pour être à la norme dans toutes les matières.

En ce qui concerne le règlement d'examen, les dispositions fondamentales ne changent pas. L'étudiant qui a 4 UV est admis en 2ème année. A la session de septembre, il y a compensation entre les matières. Désormais les

étudiants ne choisissent plus les matières qu'ils veulent repasser mais repassent toutes les matières inférieures à 10.

M. Défossez met aux voix la maquette de la MSTCF : Elle est adoptée à l'unanimité.

- DESS CAAE :

Le total d'heures pour ce DESS est de 440 heures. C'est le minimum qu'on puisse faire pour assurer un enseignement de qualité.

- DESS GAIE :

Une petite modification est apportée. Dans le module « environnement économique, juridique et fiscal », on a diminué un peu le module de droit et on a renforcé un peu l'anglais afin que les étudiants aient plus de pratique. On a également renforcé le cours des normes comptables.

La maquette est pratiquement identique. Il est difficile de faire moins de 400 heures car l'enseignement des langues est très important.

M. Défossez met aux voix : les maquettes sont adoptées à l'unanimité.

- Modifications concernant le DESS CAAE en formation continue.

Il s'agit des unités capitalisables pour la formation continue, Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

- DESS CAF :

On retire 20 heures à la maquette, cela avait déjà été voté lors du précédent conseil. Il n'y a pas d'autre changement.

Nouveaux DESS :

2 projets:

- DESS Management de l'Innovation et de la Veille.

La cible visée est entre autre un public d'ingénieurs ; des étudiants provenant des autres filières technologiques de l'UVHC.

L'objectif est de donner aux étudiants une double compétence pour suivre des projets innovants au sein des entreprises. Le DESS est calibré sur 380 heures, dont 20 heures d'encadrement du mémoire.

La scolarité sera sous forme de séminaire le vendredi et le samedi pour permettre aux entreprises de suivre les cours. Les étudiants auront un projet professionnel de longue durée : ils devront faire un projet innovant au sein de l'entreprise et faire un mémoire de recherche. Pour les cadres qui suivront cette formation, ils devront faire un mémoire mais pas de stage.

Ce diplôme peut être destiné à des non gestionnaires, on peut par exemple intégrer des économistes.

Condition d'obtention du diplôme : moyenne avec compensation dans chaque module, il faut une note de 10 dans chaque module, 10 au mémoire et il y aura 6 mois de stage.

- M. Starzenski intervient et propose une maquette de DESS : « Analyse et Prévision de la Conjoncture Régionale ».

M. Défossez précise qu'il faut prendre des contacts avec des organismes régionaux.

La date d'ouverture de ce diplôme est prévue pour l'an 2000.

M. Défossez met aux voix : ce projet est adopté à l'unanimité.

- M. Déprez prend la parole pour présenter le projet du DESS Gestion du Patrimoine. Ce DESS sera orienté autour de 3 pôles :

- juridique
- économique
- fiscal

C'est un DESS qui pourra intéresser beaucoup de monde et de nombreuses professions. Il est prévu pour la rentrée 98.

M. Défossez met aux voix : Ce projet est adopté à l'unanimité.

- Projet de DESS Analyste Marketing

L'Ouverture est prévue pour 2001. Ce DESS se fonde sur l'économie régionale et sur des entreprises de VPC. C'est un DESS très ciblé Marketing. Il a déjà le soutien d'équipes comme les responsables de services des 3 suisses, de la redoute...

M. Desmuliers dit qu'il faut faire des formations attractives pour faire venir les étudiants à Valenciennes.

La maquette n'étant pas prête, M. Défossez propose de voter sur le principe pour permettre de continuer l'étude de la mise en place de ce diplôme : adopté à l'unanimité.

### **Projet des statuts de l'IAE**

Les modifications suivantes sont apportées :

article 16 : on remplace « le quorum est calculé par rapport au nombre de sièges existants » par « ... au nombre de sièges pourvus ».

article 19 : on ajoute à la première phrase « Le Conseil, élit, sans condition de nationalité, un Directeur, choisi parmi les enseignants-chercheurs. »

Le Conseil d'Administration de la FDEG vote le projet de statuts de l'IAE et émet un avis favorable avec les deux modifications apportées.

### Questions diverses

Les étudiants demandent l'installation d'un distributeur automatique de billets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

M. Défossez tient à féliciter tout le monde pour le travail mené depuis 3 mois.